



SOUTIEN AUX ENTREPRISES DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE

SOLLICITEZ LE FONDS RENAISSANCE

CONTACTEZ VOTRE PLATEFORME LOCALE DU RÉSEAU INITIATIVE FRANCE

La Région mobilise 12 millions € avec la Banque des Territoires et les EPCI

Caractéristiques principales



Éligibilité : Entreprises de moins de 20 salariés, de tous secteurs d'activité implantées en Centre-Val de Loire (commerces, hôtellerie, restauration, tourisme, propriétaires de sites patrimoniaux ouverts à la visite plus de 3 mois/an...)



Niveau d'intervention : jusqu'à 80 % de l'assiette des dépenses composée des investissements et du besoin en fonds de roulement



Aide supplémentaire de 20 % pour les projets en matière de transition écologique



Montant : de 5 000 € à 20 000 € d'aide sous forme d'avance remboursable sans intérêts ni garanties



Versement en totalité dès acceptation. Remboursement sur 3 ans après un différé d'un an

En pratique



Information auprès de vos développeurs économiques locaux : chambres consulaires, EPCI, DEV'UP...



Dépôt du dossier sur la plateforme régionale : <https://crcvl.mgcloud.fr/aides>



Instruction par le Réseau Initiative France (Dossier à déposer avant 30 octobre 2020)



Validation de l'aide par le Comité d'engagement départemental (tous les 15 jours)



Versement de l'aide par le Conseil régional Centre-Val de Loire en charge de la gestion du fonds

Le comité d'engagement départemental est composé de représentants de la Région Centre-Val de Loire, de la Banque des Territoires et des EPCI contributeurs au Fonds et de la Plateforme d'Initiative en charge de l'instruction

LE FONDS RENAISSANCE : POUR QUOI FAIRE ?

La Région Centre-Val de Loire, en partenariat avec la Banque des Territoires et les intercommunalités, met en place un fonds de soutien régional exceptionnel, complémentaire aux mesures existantes, pour :



> **Soutenir le tissu économique régional et nos plus petites entreprises** notamment celles des secteurs du tourisme, de la restauration, du commerce, de l'artisanat et de l'économie sociale et solidaire



> **Apporter une réponse réactive et efficace aux besoins des entreprises en redémarrage** qui ne peuvent être satisfaites par les dispositifs d'ores et déjà en place, **en finançant la trésorerie et les investissements requis pour la reprise**



> **Favoriser la préservation des emplois pour les salariés et les indépendants**



> **Accélérer la transition écologique** via une aide supplémentaire portée par la Région et la Banque des Territoires aux entreprises qui choisiront et contribueront aux objectifs de la COP régionale <https://cop.centre-valdeloire.fr>